

Le 30/10/2020, à Mâcon.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRESIDENT DE MACONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire, à leur plus strict minimum, les contacts et les déplacements sur l'ensemble du territoire national, en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020 minimum.
Le Gouvernement en a précisé les modalités, le 29 octobre 2020.

Si les services de Mâconnais-Beaujolais Agglomération sont impactés par ces nouvelles mesures de confinement, les agents mettent tout en œuvre pour maintenir la continuité des services publics, indispensables pour tous.

Voici un point de situation relatif aux différentes structures de la collectivité :

❖ La Petite Enfance :

Tous les établissements d'accueil du jeune enfant sont ouverts.

Un protocole sanitaire strict est mis en place au sein de toutes les crèches, afin d'éviter les risques de propagation du virus et de veiller à la sérénité des enfants et de leurs proches.

❖ Le Centre Aquatique :

Le Centre Aquatique communautaire est fermé au public.

Néanmoins, seules quelques exceptions sont permises notamment pour les groupes scolaires et périscolaires.

❖ Le Conservatoire Edgar Varèse :

Le Conservatoire de musique et de danse est fermé au public.

Cependant, un dispositif de télé-enseignement est mis en place afin d'assurer la continuité pédagogique et maintenir le lien avec les élèves.

Par ailleurs, le Conservatoire continue d'accueillir, en lien avec l'Éducation Nationale, les classes à horaires aménagés (CHAM / CHAD), ainsi que les enseignements à orientations professionnelles ou supérieures.

❖ Les mobilités :

Les réseaux de transport urbains et scolaires continuent de fonctionner normalement, sauf en ce qui concerne la navette gratuite du centre-ville de Mâcon dont la fréquence passe de 9 à 15 minutes.

L'agence Tréma reste ouverte aux horaires habituels.

Pour rappel :

Les conducteurs de bus ne rendent pas la monnaie, pour des raisons sanitaires. Il est donc demandé aux usagers de présenter l'appoint au conducteur, en cas d'achat de billet à l'unité.

Il est également possible d'acheter son titre de transport par SMS en envoyant TREMA au 93444 (tarif prélevé sur la facture téléphonique).

❖ L'OPAH-RU :

Les permanences d'accueil du public pour les aides OPAH-RU « Cœur de Ville » qui se tiennent au local du 22 rue Loché à Mâcon, sont maintenues.

L'accueil s'effectue sans rendez-vous mais le port du masque est obligatoire (les usagers sont pris en charge un par un, au sein du local).

❖ La collecte des déchets :

La continuité du service est maintenue, sans aucune modification.

Toutes les déchèteries restent ouvertes aux horaires habituels.

La Direction de l'environnement et de l'aménagement du territoire précise également que la gestion de l'eau et de l'assainissement (notamment le contrôle des branchements), ainsi que l'instruction des permis de construire continueront d'être assurées normalement.

** Sous réserve du personnel mobilisable au sein de la collectivité de Mâconnais-Beaujolais Agglomération.*